

Le Nouveau Code du Travail : Plus de déréglementation et précarisation des conditions de travail.

Préambule :

PRECARITE EN EUROPE : L'ETAT ESPAGNOL

Dans les débats publics réalisés dans toute la France au cours de l'année 2010 concernant la réforme des retraites, il a été question de comparer les conséquences de l'entrée en vigueur du nouveau système français de retraites avec celui d'autres pays européens, notamment avec celui de l'Allemagne ou de l'Espagne. Dans les conclusions qui en sortaient, une question de fond, qui me paraît très importante si l'on veut être objectif dans les analyses, était systématiquement négligée : l'impact réel de cette réforme est obligatoirement dépendant du contexte d'emploi, des conditions de travail des salariés-es, c'est-à-dire du Code du Travail en vigueur dans les pays.

L'article que vous allez lire parle de l'Espagne, où la déréglementation et la précarisation des conditions de travail sont la conséquence directe de l'application du nouveau Code du Travail en vigueur depuis juin 2010. Celui-ci est la première cause, pour beaucoup de travailleurs, de la perte du droit à une retraite décente, puisqu'ils n'auront pas assez

cotisé, même s'ils ont travaillé toute leur vie. Il en est de même pour l'ensemble des droits auxquelles la population a de moins en moins accès : allocations chômage, couverture de la sécurité sociale, logement, etc ...

Les lignes principales de la réforme du code du travail sont relatées dans cet article ; il ne s'agit pas d'une interprétation personnelle des textes officiels. La rédaction est, tant que possible, objective, outre quelques remarques spécifiées pour la compréhension du contexte. Il est donc à lire avec un oeil critique, malheureusement l'énorme recul impliqué par cette réforme n'apparaît que trop clairement.

Cet article est un exposé de faits établis dans le nouveau code du Travail espagnol.

Xavier Montserrat –
ressortissant espagnol –
Sud Culture Solidaires 66

Mai 2011